



COMMISSION DES FORÊTS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Tlemcen (Algérie), 13-17 décembre 2015

CRITÈRES ET INDICATEURS POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES PARCOURS DANS LA RÉGION PROCHE-ORIENT

I. Contexte et justification

1. Les forêts et les parcours de la région sont soumis à plusieurs types de pressions, parmi lesquelles la sécheresse, le changement climatique, les modifications de l'affectation des terres ou encore l'afflux de réfugiés. Alors que l'instabilité de la région accroît les pressions sur les écosystèmes, les conflits touchant l'affectation des terres vont s'amplifier avec l'accroissement des pressions causé par la croissance démographique et le besoin de sécurité alimentaire.
2. Si les forêts ne couvrent qu'une petite partie des terres dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, les parcours, eux, sont relativement fort étendus, représentant jusqu'à 65 pour cent des terres dans certains pays. Ces ressources jouent des rôles sociaux, culturels, environnementaux et économiques importants, en particulier lorsque l'on tient compte des autres terres boisées et des arbres situés en dehors des forêts (notamment les forêts et arbres urbains, les mangroves, les oasis, etc.). Cependant, dans la plupart des pays, les forêts et les parcours ne reçoivent pas le degré de priorité qu'ils méritent.
3. Si certains pays de la région ont une longue et riche expérience de la gestion des forêts et utilisent des critères et indicateurs en guise d'outil de gestion, plusieurs gouvernements n'admettent pas, en raison de leur couvert forestier limité, l'importance de ces critères et indicateurs.
4. Il est souvent difficile, dans la région, de faire la distinction entre les forêts, les terres nues et les parcours en raison de l'utilisation polyvalente du fonds de terre et de la complexité de la couverture des terres. On voit souvent les parcours comme des sources d'aliments pour le bétail, en oubliant ainsi les autres rôles écosystémiques de soutien et d'approvisionnement de ces zones. Dans bien des cas, les parcours, les mangroves, les oasis et les forêts et les arbres des zones urbaines sont gérés par des organismes différents de ceux qui sont chargés du secteur forestier. Il faut élargir l'utilisation des

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

critères et indicateurs de façon à inclure ces écosystèmes diversifiés et les services de soutien et d'approvisionnement qu'ils rendent.

5. On a utilisé des critères et indicateurs, au sein des pays et d'un pays à l'autre, pour arriver à une définition commune de la notion de gestion durable des forêts, pour mettre au point une approche commune de la promotion de cette gestion durable et pour évaluer les tendances et les progrès accomplis vers la concrétisation de la gestion durable. Ces critères et indicateurs offrent un cadre commun permettant aux différentes parties prenantes d'échanger leurs connaissances, leurs expériences et les enseignements qu'elles ont tirés, aux niveaux mondial, régional ou sous-régional, national ou sous-national, ainsi qu'au niveau opérationnel des unités chargées de la gestion des forêts. Les critères et indicateurs ont favorisé la participation des acteurs régionaux s'agissant des questions relatives aux forêts et à la gestion durable de celles-ci, notamment lorsque l'on a réuni les pays dans des processus régionaux et sous-régionaux aux fins de l'élaboration des ensembles de critères et d'indicateurs.

6. La FAO et le PNUE ont organisé ensemble, en septembre 1996, une réunion d'experts sur les critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts pour les pays de la région. Lors de cette réunion, des représentants de 30 pays membres ont défini sept critères et 65 indicateurs pour une gestion durable des forêts aux niveaux régional et national (Processus du Proche-Orient).

7. Depuis 1996, la FAO et différents partenaires ont tenu plusieurs réunions au niveau régional en vue de promouvoir l'utilisation des critères et indicateurs au niveau des pays. Des processus d'adoption de ces critères et indicateurs ont été menés dans plusieurs pays, mais ils ont rarement débouché sur des plans d'action et les critères et indicateurs n'ont pratiquement jamais été utilisés, sauf dans quelques pays. Aucun indicateur de durabilité n'a jamais été explicitement mis au point pour les parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, malgré l'importance de ce genre d'indicateur à plusieurs niveaux.

8. Près de vingt ans après la définition des critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts dans le cadre du Processus du Proche-Orient, il s'est tenu au Caire, du 7 au 9 juin 2015, une réunion de consultation d'experts sur la définition de critères et d'indicateurs pour une gestion durable des forêts et des parcours et sur l'élaboration d'une proposition de plan de travail aux fins de leur adoption et de leur utilisation dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. C'est la FAO qui a organisé cette réunion, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour le Proche-Orient et de son Département des forêts, à Rome, en collaboration avec le Bureau régional de l'UICN pour l'Asie de l'Ouest. L'objectif général de la réunion était de proposer et d'élaborer un ensemble d'indicateurs de durabilité pour les forêts, les parcours et les autres terres boisées dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

9. À l'issue de cette réunion, en s'appuyant sur les sept «éléments thématiques» (critères) contenus dans l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et sur la liste des critères et indicateurs établie dans le cadre du Processus du Proche-Orient, les experts ont défini un ensemble de critères et d'indicateurs pour une gestion durable des forêts et des parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, en tenant compte des parcours, des autres terres boisées et de la gestion durable des terres. Par ailleurs, ils ont réduit le nombre d'indicateurs proposés (de 65 à 33) afin de permettre une utilisation plus commode et moins onéreuse par les décideurs au niveau national et sur le terrain. Cette nouvelle proposition de critères et d'indicateurs pour une gestion durable des forêts et des parcours figure à l'annexe 1.

II. Utilisations actuelles et potentielles des critères et indicateurs; défis et possibilités

10. À partir du moment où on comprend bien que les critères et indicateurs constituent un important outil de planification et de suivi, et ne sont pas juste une nouvelle obligation de communication d'informations, et où on sait qu'ils contribuent à la gestion durable des forêts, des terres et des parcours, ces critères et indicateurs seront davantage utilisés à différents niveaux. Un tel

outil de suivi pourrait et devrait être utilisé par les organismes chargés des différents écosystèmes et de l'affectation des terres. L'adoption et l'utilisation des critères et indicateurs par les différents pays pourrait permettre de renforcer la coordination entre les organismes concernés, ce qui conduirait à une meilleure prise de conscience de l'importance de ces écosystèmes. Cela facilitera l'adoption des critères et indicateurs et leur intégration dans les activités des différents organismes au sein des pays. De meilleures données sur les indicateurs de gestion des forêts et des parcours permettront par ailleurs une meilleure prise en compte de la gestion durable des forêts et des parcours dans les processus nationaux d'élaboration des politiques et d'affectation des budgets.

11. Les progrès que connaissent aujourd'hui l'informatique et les outils de cartographie ont permis un accès facile et peu onéreux à des cartes aux fins d'une meilleure évaluation des ressources. Il convient d'utiliser ces outils, parallèlement aux critères et indicateurs, au niveau national, afin d'évaluer les ressources et d'analyser l'évolution de la dégradation des sols. Cela contribuera à la mise en œuvre d'un système et de pratiques pour une gestion durable des forêts et des parcours.

12. L'utilisation des critères et indicateurs contribuera à fournir les informations nécessaires pour définir les politiques prioritaires pour les parcours, les forêts et les terres boisées, planifier leur mise en œuvre et suivre et évaluer l'efficacité de la gestion et des politiques. Par ailleurs, ces critères et indicateurs fourniront une approche standard pour l'établissement de rapports au niveau national ainsi que dans le cadre de conventions et de processus internationaux. Pour permettre un suivi avec un bon rapport coût-efficacité, on pourrait inclure les indicateurs de gestion des forêts et des parcours dans les processus existants de suivi et d'établissement de rapports.

13. L'adoption et l'utilisation des critères et indicateurs en tant qu'outil de planification et de suivi pour les décideurs nécessitera la création d'un système d'information de base contenant des données de référence auxquelles on comparera les changements survenant dans l'affectation et la couverture des terres. Pour y arriver, toutes les parties prenantes devront contribuer constamment à la formation, à l'utilisation et au renforcement du processus relatif aux critères et indicateurs. On obtiendra ainsi une meilleure planification des activités liées aux forêts et aux parcours et on pourra recenser les lacunes et les besoins en termes de renforcement des capacités, et également présenter des projets pertinents aux fins de financement par des bailleurs de fonds internationaux.

14. L'utilisation des critères et indicateurs facilitera la réalisation de progrès dans la concrétisation des objectifs de durabilité et l'adoption de bonnes pratiques. Par exemple, on pourrait utiliser les critères et indicateurs pour les différents aspects liés à la neutralité au regard de la dégradation des sols et à la gestion durable des terres, notamment les aspects liés à l'objectif de développement durable 15: «Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. En coordonnant la collecte de données avec d'autres processus, on contribuera à promouvoir le partage d'informations entre les différents organismes.

15. Au niveau régional, on pourrait renforcer l'utilisation des critères et indicateurs grâce à une meilleure prise en compte et à une meilleure intégration des critères et indicateurs lors de l'actualisation des processus de politiques/stratégies, dans les projets et programmes mis au point et mis en œuvre tant au niveau régional qu'au niveau national. Cela permettrait un meilleur suivi de l'utilisation des critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts et des parcours.

III. Points soumis à la Commission pour examen

16. La Commission souhaitera peut-être recommander aux pays:

- De prendre les mesures de base nécessaires pour créer ou renforcer leurs systèmes nationaux d'évaluation et de suivi des forêts, afin de pouvoir procéder à une évaluation de départ (et ensuite à des évaluations régulières) des indicateurs de gestion des forêts et des parcours, ce qui leur permettra de suivre les changements et les tendances dans l'affectation et la couverture

des terres et de demander l'aide de la FAO à cet égard. Cette évaluation tiendra compte des informations sur les forêts, les autres terres boisées, les parcours et les changements dans l'affectation et la couverture des terres.

- D'intégrer les critères et indicateurs dans les programmes nationaux relatifs aux forêts et aux parcours et autres processus lors de la définition des différentes utilisations des critères et indicateurs au niveau national et au niveau de l'unité de gestion.
- De sensibiliser les décideurs et toutes les parties prenantes concernées à l'importance des critères et indicateurs en tant qu'outils de gestion et de suivi et en tant que sources d'information pour l'établissement des rapports; on comprendra mieux la valeur économique des forêts et des parcours et on se rendra compte du coût élevé que représentent des pratiques de gestion non durables.
- D'analyser les obstacles à l'utilisation des critères et indicateurs en tant qu'outils de suivi et d'établissement de rapports, tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau pratique, et de prendre les mesures nécessaires pour lever ces obstacles au niveau national avec l'aide de la FAO et des autres organisations compétentes si nécessaire.

17. La Commission souhaitera peut-être recommander à la FAO d'aider les pays:

- À entreprendre une évaluation de la gestion durable des forêts et des parcours dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Cette évaluation pourrait porter, notamment, sur la disponibilité des ressources et les obligations de suivi de la gestion durable des forêts et des parcours, et sur les besoins en termes de renforcement des capacités et de ressources pour une gestion durable des forêts et des parcours.
- À mettre au point, sur la base de l'évaluation, un projet régional pour créer/renforcer des systèmes de gestion durable des forêts et des parcours et faciliter l'échange de données d'expérience entre les pays de la région s'agissant de l'utilisation des critères et indicateurs en tant qu'outils de planification, de suivi et d'établissement de rapports pour la gestion durable des forêts et des parcours, et pour renforcer les capacités des pays s'agissant de l'adoption et de l'utilisation de ces critères et indicateurs tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau pratique.
- À évaluer les progrès accomplis et à faire rapport à ce sujet à la prochaine session de la Commission.

ANNEXE I

Ensemble commun d'indicateurs de durabilité – proposition

Critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts et des parcours

dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord:

Critère 1: Étendue des ressources (forêts et parcours)

Indicateurs:

1. Superficie et pourcentage des forêts, parcours et autres terres boisées
2. Superficie et pourcentage des forêts, parcours et autres terres boisées pour lesquels des plans de gestion sont prévus
3. Superficie et type des forêts, parcours et terres nues touchés par la dégradation des sols
 - a) Érosion (perte permanente du sol de surface du fait du ruissellement de l'eau ou du vent)
 - b) Perte de biomasse et épuisement de la teneur en carbone du sol qui y est lié (déforestation, jachère courte ou absente, surpâturage)
 - c) Pollution du sol et de l'eau (excès de nitrates, de phosphates et de substances biocides dans les sols et l'eau, fuites industrielles, radioactivité)
4. Ampleur et type des interventions visant à enrayer ou à réduire la dégradation des sols, par hectare et par an (plantation, reboisement, amélioration des parcours, rétention, etc.)

Critère 2: Maintien de la biodiversité dans les forêts et les parcours

Indicateurs:

5. Superficie et pourcentage des réserves forestières, exploitations d'élevage sur parcours et aires protégées
6. Nombre / superficie des forêts, parcours et terres boisées (y compris les parcelles de moins de 0,5 hectare) relevant de systèmes traditionnels de gestion / protection (Hima, Marabout, Maqam, etc.)
7. Zone de distribution et nombre d'espèces menacées dans les forêts et parcours (Liste rouge UICN)
8. Existence de provenances de semences répertoriées
9. Nombre d'espèces / de provenances conservées *ex situ*

Critère 3: Santé, vitalité et intégrité

Indicateurs:

10. Superficie et pourcentage des forêts et parcours touchés par:
 - a) des orages et tempêtes
 - b) des insectes et maladies
 - c) la sécheresse
 - d) des animaux sauvages (gibier)
 - e) des espèces envahissantes
 - f) des feux
 - g) les industries extractives (y compris l'industrie pétrolière)

11. Superficie de l'empiètement ou du morcellement dû aux activités agricoles, à l'expansion urbaine et au tourisme non planifié
12. Superficie des zones touchées par l'instabilité et les conflits sociaux

Critère 4: Capacité et fonctions de production

Indicateurs:

13. Biomasse / volume sur pied, matériel sur pied, stock de carbone dans les forêts, terres boisées et parcours
14. Collecte annuelle de bois, y compris bois de feu et charbon de bois
15. Production annuelle de fourrage par les parcours
16. Production annuelle de produits non ligneux par les forêts et les parcours (notamment les plantes aromatiques et médicinales)
17. Nombre de têtes de bétail pâturent dans les forêts, les terres boisées et les parcours

Critère 5: Fonctions de protection et fonctions environnementales

Indicateurs:

18. Taille et pourcentage des forêts / parcours aménagés principalement aux fins de la conservation des sols et de l'eau
19. Taille et pourcentage des forêts / parcours aménagés pour atténuer les risques naturels (glissements de terrain, écroulements, inondations, etc.)
20. Superficies aménagées pour des objectifs paysagers et d'agrément (notamment forêts et plantations d'arbres urbaines et périurbaines, brise-vent, zones vertes)

Critère 6: Préservation et développement des fonctions et conditions socioéconomiques

Indicateurs:

21. Valeur des produits forestiers ligneux et non ligneux (y compris les loisirs, la chasse, le pâturage, etc.)
22. Part du secteur des forêts et des parcours (produits de l'élevage) dans le PNB/PIB
23. Valeur provenant des activités forestières secondaires
24. Nombre de personnes travaillant dans le secteur des forêts et des parcours
25. Nombre d'infractions dans les forêts et les parcours (coupe illégale, feux délibérés, pâturage illégal, etc.)
26. Nombre de pratiques traditionnelles de gestion ou de techniques locales sur lesquelles on dispose de documentation

Critère 7: Cadres juridique et institutionnel et cadre de gouvernance

Indicateurs:

27. Existence de politiques, de stratégies, de lois et de règlements nationaux, à jour, concernant les forêts et les parcours

-
28. Existence de politiques soutenant les régimes fonciers communautaires relatifs aux forêts et aux parcours
 29. Existence d'instruments et d'outils institutionnels
 30. Part du budget national consacré aux activités liées aux forêts et aux parcours
 31. Existence et type d'organismes d'enseignement (universitaire, technique, informel) et de recherche concernant les forêts et les parcours
 32. Nombre et sexe des personnes suivant un enseignement portant sur les forêts et les parcours (par type d'enseignement)
 33. Pourcentage des terres publiques / privées (forêts, terres boisées, parcours, terres nues, etc.)